



Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant Belfaux (FR), Entrepôts PAA (4749); Mesures transitoires – mesure transitoire n° 4

du 29 janvier 2021

Se basant sur la demande d'armasuisse Immobilier, Management de projets de construction Ouest, du 4 août 2020, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé l'évacuation de quatre citernes à essence enterrées et de leurs conduites ainsi que la démolition et l'évacuation d'une station carburant sur le site de Belfaux, sous certaines charges.

Notification

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse www.ddps.ch/approbationsdesplans; une copie peut aussi être demandée auprès du Secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, CP, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

9 février 2021

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS **510.10**).

